SOLIDARITÉ

JUSTICE SOCIALE

SOLIDAIRES ET RESPONSABLES







La France a le modèle social le plus généreux des pays de l'OCDE : chaque année, 30% de la richesse produite est consacrée à la protection sociale.

Grâce à cette solidarité, les inégalités sont moins fortes que dans la plupart des autres pays européens et les Français ont moins souffert de la crise.

Face au poids de la dette qui nous oblige à réduire les dépenses publiques, en sortie de crise, il faut réformer notre modèle si nous voulons le transmettre à nos enfants :

- Comment privilégier le retour à l'emploi plutôt que l'assistanat ?
- Comment mieux investir dans le social pour accompagner plus efficacement les plus fragiles ?
- De Comment tenir la plus belle promesse de la République l'égalité des chances sans tomber dans l'égalitarisme ?
- Comment lutter contre la fraude et les abus qui minent de lien social ?

Pour renforcer la justice sociale, toutes les évolutions doivent être guidées par un double impératif : l'esprit de solidarité et de responsabilité ! C'est la vision que défend l'UMP, parti des droits et des devoirs.

Nos propositions s'inscrivent dans une logique de réaffirmation de l'équilibre des droits et des devoirs. Elles s'articulent autour de 5 priorités :

- 1) Lutter contre la principale inégalité : le chômage, en améliorant le RSA pour inciter davantage au retour vers l'emploi :
- un Contrat Unique d'Insertion de 5h par semaine sera proposé aux bénéficiaires du RSA socle (ex-RMI). Ceux qui refusent deux propositions se verront appliquer une baisse de leur RSA socle.
- fusion du RSA activité et de la PPE, deux dispositifs qui visent le même objectif et se doublonnent
- 2) Pour une méritocratie réelle : ouvrir de nouvelles opportunités aux plus méritants dont la situation est aujourd'hui figée du fait de leur origine sociale et géographique :
- études surveillées et soutien scolaire gratuit dans tous établissements « éducation prioritaire »
- 3) Former tout au long de la vie et dynamiser les parcours professionnels : l'ascension sociale ne s'arrête avec le diplôme :
- un compte individuel de formation dont le capital de départ serait inversement proportionnel au niveau de formation initial
- refonte radicale de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)





- 4) Lutter contre les inégalités territoriales par une politique de la ville plus ciblée où le maire est la cheville ouvrière.
- un Programme National de Rénovation Urbaine 2 sous condition d'engagement des maires, notamment en matière de sécurité
- refonte de la géographie prioritaire pour en finir avec l'enchevêtrement des zones
- 5) Passer de la phase artisanale à la phase industrielle dans la lutte contre la fraude et les abus qui minent le lien social
- une carte sociale sécurisée
- un « FBI de la lutte contre la fraude », corps de contrôle rattaché à la Direction Nationale à la Lutte contre la Fraude





CONSTAT

1 ■ Un modèle très généreux, qui a joué son rôle d'amortisseur pendant la crise

La France a le modèle social le plus généreux des pays de l'OCDE: chaque année, les dépenses de protection sociale représentent plus du tiers de la richesse produite (31,3% en 2009).

Les prestations sociales perçues par les ménages s'élèvent ainsi à 597,6 milliards d'euros.

De 2008 à 2009, pour faire face à la crise, les prestations ont augmenté de près de 5%.

Prestations de protection sociale

en millions d'euros

	2008	2009	2009/2008 (en %)
Maladie	162 282	169 266	4,3
dont régimes assurantiels	138 854	144 655	4,2
Invalidité et accidents du travail	38 169	39 586	3,7
dont régimes assurantiels	16 476	16 756	1,7
Vieillesse-survie	261 683	272 218	4,0
dont régimes assurantiels	243 062	253 273	4,2
Famille	51 515	53 630	4,1
dont régimes assurantiels	35 521	36 936	4,0
Emploi	32 848	36 390	10,8
dont régimes assurantiels	22 669	26 430	16,6
Logement	15 560	15 971	2,6
dont régimes d'intervention publique	11 408	11 652	2,1
Pauvreté-exclusion sociale	8 564	10 511	22,7
dont régimes d'intervention publique	6.503	8 398	29,1
Total des prestations sociales	570 621	597 572	4,7
dont régimes assurantiels	460 733	482 368	4,7

Champ : France.

Source : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees), Comptes de la protection sociale.

Tableau INSEE

En comparaison, la moyenne des pays de l'OCDE consacre environ 19% du PIB à la protection sociale :

- ▶ 16% aux Etats-Unis
- 18% au Japon
- 20% pour la Norvège ou le Royaume-Uni
- 25% en Allemagne
- 28% pour la Suède





La part des prestations sociales dans le revenu des ménages en France s'établit aujourd'hui à 27,8%. Elle a doublé depuis 1960. De 2008 à 2009, elle a augmenté d'1,5 point, preuve que les « stabilisateurs automatiques » ont bien joué pendant la crise. Mais pour un coût considérable : les prestations de protection sociale ont coûté 27 milliards d'euros de plus en un an.

Part des prestations sociales dans le revenu des ménages en France (source INSEE) :

1960: 15,5%
1970: 18,3%
1980: 22,1%
1990: 25%
2000: 25,8%
2008: 26,3%
2009: 27,8%

Selon l'INSEE, plus de 3,5 millions de personnes sont allocataires de minimum social en France (RSA socle, Allocation aux Adultes Handicapés, Allocation de Solidarité Spécifique...). En tenant compte des conjoints, enfants..., on peut donc dire qu'environ 6 millions de personnes sont concernées. Cela représente près de 10% de la population française.

Avec la crise, le nombre de bénéficiaires a augmenté de plus de 6% en un an.

Evolution du nombre de bénéficiaires de minima sociaux

en milliers 2001 2002 2003 2004 2006 2007 Evolution 2005 2008 2009 2008-2009 (en %) Revenu de solidarité active (RSA) socle (1) 1313,9 Revenu minimum d'insertion 1073,5 1090,3 1144,2 1238.5 1289.5 1278.8 1172,1 1141,9 139,4 -87.8 Allocation de parent isolé (API) 180,9 188,9 196,6 206,1 217,5 205,4 200,4 29,8 -85,1 176,7 Allocation aux adultes 733,1 751.1 766.4 786.1 801.0 804.0 813,2 848,8 883.3 4,1 handicapés (AAH) Allocation supplémentaire 105,0 105,4 101,5 101,0 97,0 91.9 -5,3 111,2 111,5 112,6 d'invalidité (ASI) Allocation de solidarité 413,6 394,7 373,1 369,9 401,6 393,2 348,9 324,0 348,4 7,5 spécifique (ASS) (p) Allocation d'insertion (AI) ou 37.0 43.9 47.6 48.1 34.6 23.5 22.7 25,1 35.7 42.2 Allocation temporaire d'attente (p) (ATA) (2) Allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et allocation de 585,6 (r) 723,1 668,0 634,2 621,6 609,4 598,5 575,2 583,2 1,4 solidarité aux personnes âgées (ASPA) (3) 12,5 6,8 6,2 5,3 5,8 13,7 Allocation veuvage (AV) 14,0 13,4 11,6 5,1 68,4 Allocation équivalent retraite -0,0 2,8 27,1 32,4 41,5 60,0 67,3 58,5 -13,1 remplacement (AER) (p) Revenu de solidarité (RSO) 4,6 8,2 9,1 10,0 12,0 12,7 0,8 8,5 11,0 12,8 3280,6 3258,7 3313,7 3425,4 3513,1 3494,2 3334,6 3297,5 3502,7 6,2

Tableau INSEE

⁽¹⁾ Le RSA remplace le RMI et l'API en France métropolitaine à compter du 1er juin 2009, puis le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer. Seule une partie du RSA (le RSA socle) est considérée comme un minimum social.

⁽²⁾ L'ATA remplace l'AI pour les entrées à compter du 16 novembre 2006.

⁽³⁾ L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

⁽r) : données révisées.

⁽p) : données provisoires.





2 ■ Un modèle de redistribution basé sur les prélèvements,les prestations... et les transferts en nature

Le Parti socialiste évoque souvent la seule fiscalité comme outil de redistribution. Pour les socialistes, justice sociale est surtout synonyme d'augmentation d'impôts pour les revenus élevés et les classes moyennes. C'est par exemple la thèse de « Pour une révolution fiscale » de Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez. L'ouvrage explique que la fiscalité française n'est pas assez redistributive mais il « oublie » de faire état des autres volets de notre système de redistribution.

La fiscalité est en effet loin d'être le seul moyen de lutter contre les inégalités. Les prélèvements obligatoires jouent pour 20% dans la réduction de ces dernières. Le système français mise aussi beaucoup sur les prestations sociales, qui contribuent à la réduction des inégalités, à hauteur de 27%.

Au-delà des aspects monétaires, il faut aussi compter sur les « transferts en nature », c'est-à-dire la prise en charge par la collectivité d'un certain nombre de dépenses essentielles dans la santé et l'éducation. On oublie souvent ces éléments dans les comparaisons internationales.

Certes, les pays anglo-saxons ont des systèmes où les prélèvements obligatoires sont moins élevés mais en contrepartie, les ménages ont davantage de dépenses essentielles à charge.

Ainsi, en France, les « transferts en nature » sont un outil de redistribution très puissant! La santé joue pour 25% dans les réductions des inégalités, tout comme l'éduction (près de 27%).

Contribution des transferts monétaires et en nature à la réduction des inégalités de niveau de vie en 2009

	Part du transfert dans le revenu « ajusté » (en %)	Progressivité du transfert	Contribution à la réduction des inégalités (en %)
	(A)	(B)	(C)
Transferts monétaires			
Prélèvements	26,2	1,3	20,7
dont cotisations maladie et CSG maladie	12,3	0,7	4,8
Prestations	5,6	8,1	27,2
Transferts en nature	80	765	1 20
Santé	11,0	3,9	25,3
Éducation	9,3	4,8	26,9

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont le revenu net est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : les prélèvements représentent en moyenne 26,2 % du revenu «ajusté» et contribuent pour 20,7 % à la réduction des inégalités.

Note: la colonne (A) représente le rapport moyen entre le revenu ou le transfert considéré et le revenu "ajusté" (après imputation des transferts en nature). La colonne (B) estime la progressivité de chaque transfert (c'est la différence entre le pseudo-Gini du transfert et le Gini du revenu initial multiplié par dix pour plus de lisibilité): plus la valeur est grande, plus le transfert est progressif. La colonne (C) estime les contributions (en %) de chaque transfert à la réduction des inégalités. Ces contributions sont égales pour chaque transfert à son indice de progressivité multiplié par son poids relatif dans le revenu disponible.

Sources: Insee; DGFIP; Cnaf; Cnav; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007 (actualisée 2009), modèle Ines, calculs Drees et Insee; Insee, enquête santé 2002-2003; Drees, comptes de la santé 2008; Depp, compte de l'éducation 2008.

Tableau INSEE - Portrait social 2010



3 Un modèle qui joue son rôle pour réduire les inégalités et lutter contre la pauvreté

> Les inégalités de niveau de vie sont plus réduites que dans les autres pays

Dans les pays de l'OCDE le rapport entre les revenus des 10% les plus aisés et des 10% les plus démunis est en moyenne de 1 à 9. En France, il est de 1 à 7.

Selon le portrait social 2010 de la France, réalisé par l'INSEE, le rapport entre le niveau de vie moyen des 20 % les plus riches et des 20 % les moins aisés est de 1 à 7,4 avant redistribution. Il passe à 3,8 après redistribution monétaire et à 2,7, lorsque sont aussi pris en compte les transferts en nature (éducation, santé).

Alors que les inégalités se sont accrues de 1985 à 2005 dans les 3/4 des pays de l'OCDE, elles ont diminué en France.

> Moins de pauvreté que dans les autres pays de l'Union européenne

La réduction des inégalités ne peut pas être le seul objectif de notre modèle social. La lutte contre la pauvreté est évidemment un axe majeur du combat pour la justice sociale.

Aujourd'hui, au niveau européen, le taux de pauvreté correspond à la part de la population qui dispose d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian.

En France, selon cette définition, 13% des personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté, soit près de 8 millions de personnes. (chiffres 2008)

Dans l'Union Européenne, environ 17% des habitants ont des revenus se situant en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté le plus fort se trouve en Lettonie : 26% ; le taux le plus faible en République tchèque : 9%. En Allemagne, il se situe à 15% ; au Royaume-Uni à 19%.

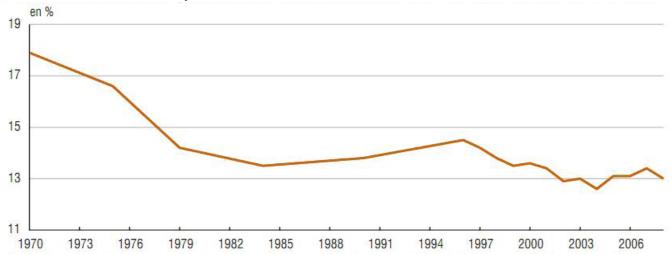
Dans notre pays, après une baisse régulière depuis 1970 - le taux de pauvreté était alors à près de 20%, la pauvreté a atteint son niveau le plus bas en 2004 : 12,6%.

Depuis, il reste relativement stable autour des 13%. Les dernières données disponibles sont celles de 2008. On ne mesure pas encore l'effet de la crise sur le taux de pauvreté.





Evolution du taux de pauvreté à 60% de la médiane des niveaux de vie de 1970 à 2008



Champ: France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante. Sources: Insee; DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétropolées de 1996 à 2004 - Insee; DGFIP; Cnaf; Cnav; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2008.

Tableau INSEE

La fixation du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian n'est pas sans poser problème. Il est retenu comme seuil de référence au niveau européen mais l'INSEE a longtemps pris comme référence le seuil de 50% du revenu médian.

Comme le remarque Louis Maurin, journaliste et fondateur de l'Observatoire des inégalités (www. inegalites.fr), cette définition est sans doute trop extensive :

« Le seuil est de 949 euros pour une personne seule (60 % de 1 582 euros). Selon les conventions de l'Insee, ce même seuil est de 1 423 euros pour un couple et 2 000 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.... A ces niveaux de vie, on se situe au double du revenu minimum d'insertion : 460 euros pour une personne seule, 690 euros pour un couple... »

Cette définition large cache parfois des « poches » de pauvreté beaucoup plus fortes, et qui ne sont pas prises en compte de manière « fine » par l'action publique. Autre inconvénient, elle rend mal compte de l'évolution des niveaux de vie dans le temps. La pauvreté de 2010 n'est pas celle de 1970.

« Le seuil de pauvreté d'aujourd'hui équivaut – une fois l'inflation déduite – au revenu médian des années 1970. Les pauvres de 2010 qui se situent au niveau du seuil disposent donc quasiment du niveau de vie des classes moyennes de cette époque. »

Si l'on fixe le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian, le taux de pauvreté est alors à 7,1% (contre 12% en 1970).

Au-delà de la question du seuil – 50 ou 60% du revenu médian - cet indicateur de « pauvreté » mérite d'être relativisé.

D'abord parce qu'il ne tient pas compte de la composition des dépenses de la famille. A revenu égal, le pouvoir d'achat du ménage n'est pas du tout le même selon qu'il habite en province ou à Paris, selon qu'il soit propriétaire de son logement sans emprunt à rembourser ou non.





Ensuite, parce que c'est la base de référence de cet indicateur qui est discutable. Il exprime davantage les inégalités de revenu plutôt que la pauvreté en tant que telle. Ainsi, une baisse de la richesse globale du pays, qui toucherait notamment les hauts revenus, peut conduire à une baisse relative du taux de pauvreté sans rien changer à la situation des plus pauvres.

Dans cette logique, l'INSEE s'intéresse aussi à la « pauvreté en conditions de vie », qui recense des manques dont souffrent les ménages par rapport à certains éléments de références censés définir un bien-être matériel standard. Sont considérées comme « pauvres en conditions de vie », les ménages qui disent être soumis à au moins 8 privations ou difficultés parmi 27 éléments de référence. (Insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation, difficultés liées au logement…)

En 2009, 12,2% des ménages français se trouvaient ainsi dans cette condition. Ce chiffre est en baisse de 2,4 points depuis 2004, même si la crise s'est fait ressentir, avec une augmentation des insuffisances de ressources, qui se traduit par exemple par des difficultés de remboursement d'emprunt...

> Mais des publics particulièrement touchés par la pauvreté : le chômage est la première source d'injustice sociale

L'approche statistique globale masque mal des divergences assez fortes, avec des populations particulièrement touchées par la pauvreté.

- **Le chômage est le premier facteur de pauvreté : 35,8% des chômeurs sont sous le seuil de pauvreté.** La première injustice sociale, c'est le chômage et la meilleure des politiques sociales, c'est donc une politique déterminée pour l'emploi, même si le phénomène des travailleurs pauvres se développe : 1,9 millions d'actifs occupés souvent à temps partiel contraint vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- L'un des déterminants les plus forts de pauvreté est la composition familiale. Le taux de pauvreté (en dessous du seuil de 60% du revenu médian) chez les familles monoparentales s'élève à plus de 30%. C'est 2,3 fois plus que dans l'ensemble de la population! Même lorsque la mère est active, ce taux de pauvreté monte à 26,8%. Ce qui est en jeu, c'est la question de la stabilité des familles la famille est une protection contre la pauvreté mais c'est aussi l'accompagnement au retour vers l'activité! Le taux de pauvreté dans les familles monoparentales où la mère est inactive s'élève à 62,8%.
- **Enfin les inégalités géographiques jouent évidemment, en lien avec le taux de chômage.** On note ainsi un taux de pauvreté de 28% en zone urbaine sensible. (Il faut noter que le taux de pauvreté fait partie du critère de définition des ZUS)

Que l'on prenne les statistiques de l'Insee, d'Eurosat ou de l'OCDE, la France apparaît globalement plus efficace dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté que la plupart des autres pays du monde. C'est une base de notre contrat social et il n'est pas question de revenir dessus : nous ne voulons laisser personne au bord du chemin. Mais cette solidarité n'a de sens que si nous sommes responsables!





Malgré une certaine efficacité en matière de redistribution et de lutte contre la pauvreté, notre modèle est loin d'être parfait. Il souffre de plusieurs défauts majeurs :

- Sommes-nous capables de le financer durablement ?
- N'enferme-t-il pas les personnes dans l'assistanat?
- Est-il vraiment favorable à l'égalité des chances ?

Un modèle que nous devons réformer si nous voulons le transmettre aux générations à venir

> Parce que son financement n'est pas garanti à long terme

Très généreux, le modèle français est très coûteux ! Il pèse lourd dans la dépense publique et son financement n'est pas assuré sur le long terme. Le déficit de la sécurité sociale s'élève ainsi à environ 28 milliards d'euros en 2010.

Or, 2/3 du financement de la sécurité sociale repose sur le travail. Dans un contexte de globalisation où la concurrence pèse sur le coût du travail, alors que la France a perdu 500 000 emplois industriels en 10 ans, il faut trouver de nouveaux modes de financement qui reposent moins sur le travail. C'est le principe de la TVA anti-délocalisations qui permettrait par exemple de faire basculer le financement des prestations Famille du travail (5,4% de cotisations sociales employeurs) vers la consommation.

Mais l'enjeu n'est pas seulement de changer le mode de financement. Il faut aussi dépenser mieux et moins, si nous voulons assurer la pérennité de notre modèle.

Il est intéressant de voir que d'autres pays ont réussi à dépenser moins sans creuser drastiquement les inégalités, sans remettre en cause les fondamentaux de leur modèle social.

C'est le cas de l'Allemagne et de la Suède, qui ont conduit des réformes structurelles ayant permis de dégager des économies considérables : réforme de l'assurance chômage, de l'assurance maladie... Entre 1993 et 2000, la Suède a réduit ses dépenses publiques de 15 points de PIB. Son déficit budgétaire était 12% du PIB. Elle a atteint un excédent de 3%. Sur cette même période, le taux de chômage a baissé de 9% à 4% de la population active.

L'Allemagne dépense chaque année 150 milliards d'euros de moins que la France.

La Suède et l'Allemagne ont pourtant maintenu les fondamentaux de leur protection sociale et on ne peut pas dire que leur situation soit marquée une profonde injustice sociale

Les exemples allemands et suédois nous prouvent que nous n'avons pas à choisir entre notre modèle social ou une maîtrise des dépenses. Nous pouvons conjuguer l'un et l'autre!





> Parce qu'il ne repose pas assez sur l'équilibre droits - devoirs

Notre modèle social est souvent trop passif. Il indemnise à la suite d'un accident de la vie mais aidet-il vraiment à rebondir ?

Le cas des allocations chômage est assez symptomatique.

Nous avons sans doute le système le plus généreux d'Europe : en durée d'indemnisation (24 mois), en taux d'indemnisation (75% du salaire), en plafond d'indemnisation (le plafond est fixé à 5 980 euros). Ce mécanisme évite que le chômage soit une « catastrophe » économique pour les foyers mais il n'est pas très incitatif pour le retour à l'emploi.

A titre de comparaison, en Espagne, le plafond d'indemnisation est à 1 400 euros, en Allemagne à 2 215 euros.

On vante souvent l'exemple danois par l'importance de son taux d'indemnisation du chômage. Il s'élève à 90% du salaire, mais le plafond d'indemnisation est beaucoup plus bas qu'en France : 2 043 euros ! Il faut sans doute envisager de prendre en compte de façon plus fine les évolutions du marché du travail. Dans les cas d'une catégorie d'emplois où le chômage est faible (par exemple, les cadres), on pourrait réduire les mécanismes d'indemnisation, quitte à les remonter en cas d'évolution du chômage à la hausse.

Au-delà des aspects financiers liés à l'indemnisation, l'incitation passe surtout par l'accompagnement des chômeurs vers l'emploi, avec des droits et des devoirs clairs. Avec des incitations et des sanctions en cas de refus de poste. Depuis 2008, la loi permet que le refus de deux offres raisonnables d'emploi soit sanctionné d'une radiation de Pôle emploi et de la suspension immédiate des indemnités perçues.

La naissance de « Pôle Emploi » est un premier pas vers un meilleur accompagnement des demandeurs d'emploi mais la crise a créé des « goulots d'étranglement ». La baisse du chômage doit s'accompagner d'une nouvelle dynamique dans l'aide, la formation et l'incitation des demandeurs d'emploi.

Dans cette logique, l'équilibre des droits et des devoirs se pose au sujet de certains minimas sociaux. L'instauration du revenu de solidarité active est un progrès par rapport au Revenu Minimum d'Insertion. Il garantit notamment un supplément de revenu pour celui qui reprend une activité (RSA activité). Mais le RSA socle n'a pas encore tenu toutes ses promesses. Il ne s'agit pas de stigmatiser les bénéficiaires mais de leur proposer l'accompagnement qui leur permettra d'accomplir leurs devoirs.

Lorsque l'UMP met en cause l'assistanat, elle ne vise pas les bénéficiaires de la solidarité nationale. Elle vise une préférence française pour l'indemnisation passive, plutôt que pour une aide active à l'insertion. Cette préférence n'est pas le résultat d'un choix individuel des titulaires de minima sociaux qu'il faudrait montrer du doigt — les abus existent mais ils ne sont pas une généralité — ; elle est la conséquence d'un choix collectif, dont la gauche est largement responsable.

Il est plus facile de verser une allocation sans contrepartie ni accompagnement en « achetant » ainsi le silence des personnes concernées – c'était le cas du RMI – plutôt que de créer un environnement porteur incitant fortement les allocataires à reprendre une activité.

Nous voulons créer cet environnement, qui repose sur les droits et les devoirs, même si cela nécessite un investissement humain et financier beaucoup plus exigeant que le versement aveugle d'une allocation





par virement bancaire. Il en va de l'équilibre de notre modèle. Il en va aussi et surtout de la dignité des plus vulnérables que l'on ne doit pas laisser s'enfermer dans l'assistanat. Reconnaître qu'une personne a des droits et des devoirs, c'est la considérer et c'est reconnaître ses capacités.

> Parce qu'il n'ouvre pas assez d'opportunités pour les « outsiders ».

D'après l'étude de Michel Forsé et Olivier Galland, « Les Français face aux inégalités et à la justice sociale » (Armand Colin, coll. « Sociétales », 2011), 85% des Français acceptent les inégalités si elles permettent une plus grande efficacité économique et si la société garantit l'égalité des chances.

Ainsi, on voit que les Français ne veulent pas l'égalité réelle prônée par le PS, ils veulent l'égalité réelle... des chances ! Car ce qui compte le plus pour eux, c'est la possibilité ouverte pour chacun de pouvoir progresser, de ne pas rester aux mêmes niveaux de revenu et de patrimoine toute sa vie, et de générations en générations. De prendre en main son destin.

C'est la plus belle promesse de la République que cette égalité des chances. Or une telle possibilité n'a de sens que dans un système en croissance. Sinon, on s'en tient à un jeu à somme nulle où l'on prend aux uns pour donner aux autres. Où l'ascension sociale des uns se fait au détriment de la chute sociale des autres.

Ce jeu à somme nulle flatte la « passion de l'égalité », dont parlait Tocqueville. Mais chacun sait que rien ne peut l'éteindre, cette passion, puisque les citoyens sont d'autant plus sensibles aux inégalités qu'elles sont faibles : plus l'égalité progresse, moins les inégalités sont supportables...

Dans cette logique, nous devons veiller à ce que les efforts en matière de justice sociale ne soient pas réduits à néant dans les perceptions par des symboles choquants.

Mais nous devons surtout ouvrir le jeu par le haut! La justice sociale, ce n'est pas seulement une question de redistribution, c'est aussi et surtout une question de production de richesses!

Pour sortir de la tentation de l'égalitarisme, flattée par le PS, il faut une politique audacieuse d'égalité des chances – et donc un accent sur les politiques d'éducation et aussi sur l'ascension sociale par le travail. Les entreprises ont un rôle à jouer pour faire progresser les citoyens dans l'échelle sociale et montrer que les compteurs ne s'arrêtent pas à l'obtention d'un diplôme!

Il faut aussi renforcer l'efficacité économique de la France. Les Français ont bien en tête que le premier moteur de la justice sociale, c'est la croissance!

Avec 1% de croissance le revenu des Français double tous les 72 ans, avec 4% de croissance, il double tous les 18 ans. Aucune politique de redistribution ne serait être aussi efficace que 2 ou 3% de croissance supplémentaire!

Un des problèmes majeurs, qui créé le sentiment d'un arrêt de l'ascension sociale depuis la fin des Trente Glorieuses, c'est bien le ralentissement du PIB français : 5,9 % en moyenne dans les années 60, 4,1 % dans les années 70, 2,3 % dans les années 80, 1,8 % dans les années 90 et 1,4 % dans les années 2000.





Dans cette logique, on comprend à quel point les politiques de décroissance défendues par les Verts sont des politiques « antisociales », particulièrement pour les jeunes : elles figent le jeu en protégeant les acteurs installés, au détriment des nouveaux venus.

> Parce que sa légitimité est remise en cause par des fraudes fiscales et sociales ou des abus

La générosité de notre système rend d'autant plus intolérable la fraude fiscale et sociale, et les abus. De tels comportements scandalisent les citoyens, nourrissent le soupçon et créent de la défiance. C'est un poison qui mine le lien social et noircit l'image de notre système de protection sociale.

La lutte contre la fraude fiscale et sociale est un impératif moral pour une société si elle veut garantir la pérennité financière et la cohésion de son système social.

Notre retard sur le sujet est patent par rapport à nos voisins européens qui utilisent plus volontiers les moyens technologiques disponibles pour renforcer le contrôle, la prévention et les sanctions.

Le chiffrage précis de la fraude fiscale et sociale est par définition impossible. Il est probablement minoré par les caisses d'allocations.

Si la fraude aux cotisations sociales est estimée à 10 milliards d'euros, la fraude aux prestations sociales se situerait entre 2 et 3 milliards d'euros par an, selon une évaluation de la Cour des comptes de 2010.

Une autre estimation est possible en appliquant à la France le taux de fraude aux prestations sociales britanniques, dont le système de détection est plus performant. Il a été évalué en 2007 à 1,3%, ce qui donnerait un montant de la fraude sociale supérieure à 8,5 milliards d'euros en France.

Dans le détail, 55% des actes de fraude sociales portent sur les minima sociaux, dont 41% sur le RSA, 23% sur les aides au logement et 22% sur les prestations familiales.

En masse financière, les minima sociaux restent la première source de fraude, en particulier le RSA:

- Minima sociaux : 66% des fraudes fiscales et sociales, le RMI/RSA seul représentant 51%
- Aides au logement: 23% des fraudes fiscales et sociales
- Prestations familiales : 11% des fraudes fiscales et sociales

Cette forte représentation du RSA vient du fait qu'il s'agit de la prestation la plus contrôlée par les CAF et de son montant même, relativement élevé par rapport aux autres aides.

Le pourcentage des fraudes sociales varie fortement selon les prestations : il est visiblement assez réduit pour les allocations familiales (0,43% des sommes) ou la prestation d'accueil du jeune enfant (0,24%). Il est plus important pour l'allocation de parent isolé (3,1%) et pour le RSA (3,6%).





> Parce qu'il n'est pas adapté aux méthodes de gouvernance du 21ème siècle

La multiplication des acteurs (Etat, collectivités locales, différentes branches de la sécurité sociale...) rend extrêmement difficile le pilotage de nos dispositifs et de nos dépenses en faveur de la justice sociale. Surtout, elle contribue à déresponsabiliser complètement le corps social qui s'en remet exclusivement à l'action publique au détriment des solidarités de terrain.

Cette situation a d'abord un coût important : les coûts de gestion de notre protection sociale s'élèvent 4,1% des dépenses, soit un point de plus que la moyenne européenne.

Par ailleurs, on constate une superposition des interventions et des droits qui cause de véritables injustices ou qui va à l'encontre des objectifs définis au niveau national. On le voit par exemple lorsqu'il s'agit des droits connexes au RSA. Au nom du principe constitutionnel de « libre administration des collectivités territoriales », il est compliqué de définir des règles applicables dans toutes les collectivités de France permettant de garantir une véritable incitation au travail. Certaines collectivités locales décident en effet d'attribuer un certain nombre de droits selon un statut (chômeur, titulaire de minimum social), plutôt que selon un revenu.

Ces problèmes de gouvernance sont également une source de dilution des responsabilités et de difficultés pour mettre en œuvre des plans efficaces de contrôle et la lutte contre les fraudes. Sans croisement des informations au niveau national, il est relativement facile de contourner les garde-fous.

On note également des problèmes de gouvernance lorsqu'il s'agit de faire face aux inégalités territoriales, notamment en matière de politique de la ville. Les politiques de zonage sont à ce jour très rigides et ne misent pas assez sur la responsabilisation des acteurs locaux.

Plus généralement, c'est trop souvent la logique « administrative » qui prévaut au détriment de l'usager. Ce dernier est souvent contraint de multiplier les démarches entre les Caf, les centres d'action sociale, le Pôle emploi, l'assurance maladie... Le développement de guichets uniques qui font peser le poids des démarches sur les administrations plutôt que sur l'usager est un impératif! C'est aux administrations de s'adapter, pas aux usagers.

Notre modèle ne fait pas assez confiance aux corps intermédiaires! Dans cette logique, nous devons avoir un regard sur ce qui se passe outre-Manche, avec ce que David Cameron appelle la «Big Society» par opposition au « Big Governement ». Les conservateurs britanniques ne se positionnent plus uniquement comme le parti de la liberté individuelle, comme au temps de Tatcher, mais comme le parti de la société, par opposition au Labour, incarnation de l'Etat.

Dans un ouvrage paru en 2007, *On Fraternity*, Danny Kruger, conseiller de Cameron, explique que, après l'opposition entre la liberté (défendue par la droite) et l'égalité (promue par la gauche) qui a dominé le débat politique centré au 20ème siècle sur les questions économiques, le grand enjeu des sociétés contemporaines est sociologique et exige une réhabilitation du concept de fraternité.

Longtemps confondue avec l'égalité par la gauche, une politique de la fraternité vise à recréer des liens sociaux, des formes d'enracinement entre individus souffrant aujourd'hui d'un isolement nouveau face





à la mondialisation et l'individualisme.

Mais plutôt que de passer par l'Etat toujours menacé par la bureaucratie, les Tories proposent de responsabiliser la société civile, par une politique de soutien à la famille et par le biais des communautés, des fondations caritatives, des travailleurs sociaux. Cameron souligne régulièrement l'importance des « entreprises sociales », des institutions bénévoles que les responsables politiques doivent soutenir. Pour prendre un terme de management, il s'agit de faire du « bottum-up », plutôt que du « top-down ». Cette pratique est à surveiller, même si elle risque d'être mise à mal dans le contexte de cure d'austérité drastique que s'impose le Royaume-Uni à cause de la crise.





CE QUE NOUS AVONS DÉJÀ FAIT

Depuis 2007, notre majorité a mené chacune de ses actions en ayant la justice sociale à cœur. Pour nous, l'enjeu est en permanence de construire un modèle conciliant efficacité économique, justice sociale et responsabilité à l'égard des générations futures, notamment dans la gestion des finances publiques.

Face à une crise monétaire, financière, économique et sociale sans précédent, nous avons relevé les défis

- en protégeant le pouvoir d'achat des Français, surtout celui des plus faibles ;
- en revalorisant le travail et en luttant contre le chômage qui est la première inégalité;
- en renforçant l'égalité des chances, par l'éducation (soutien aux élèves et étudiants méritants) et par la poursuite d'une politique de la ville ambitieuse.

Au cœur de la crise, notre priorité a été la défense du pouvoir d'achat des plus modestes :

- Aide à la cuve doublée (de 75 à 150 euros).
- Plafonnement des frais bancaires en cas d'incident de paiement.
- Réforme du crédit à la consommation, pour développer l'accès à un crédit responsable et mieux accompagner les ménages qui connaissent des difficultés dues à leur endettement.
- 120 000 personnes sont concernées.
- Instauration de la garantie individuelle de pouvoir d'achat dans la fonction publique.
- Revalorisation de plus de 20 % du minimum vieillesse.
- ▶ Suppression des 2ème et 3ème tiers provisionnels 2009 pour 6 millions de contribuables (soit 1 milliards d'euros de « coup de pouce fiscal »).
- Versement anticipé du RSA de 200 euros en avril 2009.
- ▶ Prime exceptionnelle de 150 euros pour les familles modestes avec enfants.

> Renouer avec le travail et récompenser l'effort

Le diagnostic fait par Nicolas Sarkozy en 2007 était le bon et reste encore valable aujourd'hui : les Français ne veulent pas plus d'aides sociales ou d'assistanat, ils veulent pouvoir travailler autant qu'ils le souhaitent et que ces efforts soient récompensés. Malgré la pire crise économique que la France ait eu à subir depuis cinquante ans, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour valoriser les mérites des travailleurs, en particulier des plus modestes, et récompenser leurs initiatives.



> Valoriser le travail et soutenir l'emploi malgré la crise

Entre le printemps 2007 et l'automne 2008, le taux de chômage a diminué de 8,5 à 7,7%. Sur les deux ans qui ont suivi, la crise a détruit de nombreux emplois dans tous les pays développés. En France, le taux de chômage a progressé brutalement mais moins que lors des précédentes récessions. La création d'emplois a été active dès 2010 et a permis de répondre à l'arrivée sur le marché du travail de 115 000 jeunes. Avec le retour de la croissance, le chômage recule, comme on le voit depuis début 2011. Les instruments mis en place dès 2008 pour soutenir l'emploi ont bénéficié, au total, à plus de 3 millions de salariés et de demandeurs d'emploi :

- Renforcement de l'indemnisation du travail partiel pour prévenir les licenciements économiques : plus de 530 000 salariés en ont bénéficié.
- Montée en charge des contrats aidés pour maintenir en activité les plus précaires (950 000 contrats aidés).
- Description des charges pour les nouveaux emplois créés dans les TPE : 1,2 million d'embauches depuis décembre 2008
- Le plan Rebond pour l'emploi en 2010 a bénéficié à près de 150 000 personnes, avec plus de 55 000 formations rémunérées et près de 80 000 contrats Rebond, pour faciliter le retour à l'emploi.
- Une aide exceptionnelle pour le retour à l'emploi de 460 euros a été versée pour six mois au maximum à plus de 13000 personnes.

Par ailleurs, le soutien aux personnes licenciées, en particulier pour favoriser leur reclassement, a été renforcé :

La convention de reclassement personnalisée (CRP) est devenue l'outil de droit commun d'accompagnement des licenciements économiques, hormis 32 bassins en grande difficulté où s'applique le contrat de transition professionnelle (CTP). En 2010, ces dispositifs ont bénéficié à 175 000 salariés licenciés.

La réforme de la formation professionnelle (loi du 24 novembre 2009), soutenue par l'ensemble des syndicats, va permettre à 200 000 demandeurs d'emploi et 500 000 salariés peu qualifiés supplémentaires d'accéder, chaque année, à la formation continue :

- Création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels doté de 1Md d'euros pour 2010, pour la formation professionnelle de ceux qui en ont le plus besoin;
- Développement des contrats en alternance et la création de nouveaux outils comme le droit individuel à la formation pour les demandeurs d'emploi ;
- Amélioration des formations gérées par les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opca) pour un montant de 6 Mds d'euros.





Enfin, les droits des demandeurs d'emploi ont été améliorés :

- Depuis 2009, la durée minimale de travail nécessaire pour bénéficier de l'allocation chômage a été abaissée à quatre mois (contre six auparavant).
- La fusion de l'ANPE et de l'Unedic au sein de Pôle emploi a été réalisée pour faciliter les recherches et l'accompagnement des chômeurs. (930 sites unifiés)

> Favoriser le travail plutôt que l'assistanat

- Création du RSA qui unifie les aides sociales destinées aux plus modestes (API et RMI). Les bénéficiaires qui reprennent une activité voient ainsi leurs revenus garantis et augmentés. Ce n'était pas le cas avec le RMI.
- Depuis 2008, tout demandeur d'emploi qui refuse deux offres valables d'emploi peut perdre ses indemnités et s'expose à des sanctions.

> Valoriser le travail des jeunes

- Encourager le travail des jeunes pour favoriser leur indépendance : la loi Tepa de 2007 a prévu une exonération d'impôts pour les moins de 26 ans jusqu'à 3 fois le Smic sur un an.
- Plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes lancé au mois d'avril 2009 avec moyens exceptionnels, à hauteur de 1,3Md d'euros, pour concentrer l'effort sur l'entrée des jeunes sur le marché du travail notamment en soutenant les formations en alternance.
- Plus de 8 100 jeunes sont bénéficiaires du RSA jeunes actifs en janvier 2011. 78 % des bénéficiaires exercent une activité et perçoivent un complément de revenus de 130 euros par mois en moyenne.
- Depuis 2009, tous les stages de plus de deux mois sont obligatoirement indemnisés à hauteur, au minimum, de 417 euros par mois.

> Encourager les entreprises à bénéficier du travail des seniors

- Le système des préretraites a été définitivement abrogé.
- Les branches et les entreprises avaient jusqu'au 1er janvier 2010 pour signer des accords ou mettre en œuvre des plans d'action sur le recrutement ou le maintien de seniors dans l'emploi. Les entreprises qui n'ont pas respecté ce délai ont dû s'acquitter d'une pénalité égale à 1 % de leur masse salariale: 80 accords de branche et 33900 accords ou plans d'entreprise ont été mis en œuvre, couvrant deux tiers des salariés : le taux d'emploi des seniors de 55 à 59 ans a augmenté de 4 points en France depuis 2007, pour revenir à la moyenne européenne, soit 60 %.



> Une intensification de la lutte contre la fraude fiscale et sociale

Depuis 2007, le gouvernement a intensifié la lutte contre la fraude en renforçant les contrôles, en se dotant de nouveaux outils plus efficaces et en créant la Direction nationale de lutte contre la fraude, chargée de coordonner les actions des administrations publiques et des organismes de protection sociale

En 2010, les fraudes détectées à la Sécurité sociale représentent un montant de 458 millions d'euros. C'est presque 20% de plus qu'en 2009 et le double de 2006. Ces cinq dernières années, ce sont plus de 1,7 Mds d'euros de fraude qui ont été mises au jour.

Egalité des chances

> La poursuite de la politique de la ville

- Le plan Espoir Banlieue (500 millions d'euros) accompagne le programme de rénovation urbaine avec des mesures concrètes au service des habitants : pour désenclaver les quartiers grâce aux transports, pour faciliter la mixité sociale, pour renforcer les opportunités de trouver un emploi.
- Le plan de rénovation urbaine pour près de 500 quartiers en difficulté est monté en puissance tout au long du quinquennat et concerne aujourd'hui plus de 3 millions de personnes. À la fin 2010, 5,5 Mds d'euros ont été engagés. C'est un effort sans précédent qui transforme la vie de nos quartiers. Par exemple, en 2011, les quartiers du Neuhof à Strasbourg (pour un montant de 230 M d'euros), ou les Moulins à Nice (pour plus de 200M d'euros) bénéficient des fonds de l'Agence nationale de rénovation urbaine.
- Création d'un label diversité concernant 100 organismes et plus de 500 000 salariés.
- Création d'un baromètre de la diversité dans l'audiovisuel (par le CSA)

> L'éducation et l'enseignement supérieur, vecteurs d'ascension sociale

- Un accompagnement personnalisé et gratuit des élèves a été mis en place pour tous les élèves volontaires dans toutes les écoles et tous les collèges. D'une durée de deux heures par semaines, il a bénéficié à 1,3 millions délèves dans le primaire en 2009-2010.
- 30% d'élèves au sein de chaque classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) sont désormais boursiers.





- Un dixème mois de bourse a été mis en place.
- Mise en place de 142 « cordées de la réussite », instituant un partenariat entre des établissements de l'enseignement supérieur (grande école, université ou lycée à classes préparatoires) et des lycées situés dans des quartiers prioritaires. Objectif : en créer 300 d'ici 2011.
- 13 internats d'excellence et ouverture de places supplémentaires dans les écoles de la deuxième chance (E2C) : (Effort financier de l'État de 26M d'euros en 2009-2010)
- 1,3 Md d'euros supplémentaires sont consacrés à la création de nouvelles places d'accueil pour la petite enfance, en fonction des besoins des territoires (assistantes maternelles, crèches d'entreprise, microcrèches...) D'ici la fin du quinquennat, 200 000 places supplémentaires créées.
- La carte scolaire a été en partie supprimée pour offrir une liberté de choix à tous.
- Les étudiants boursiers méritants sont récompensés grâce à la création d'une prime de 1 800 euros. Elle s'adresse aux bacheliers mention « très bien » à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour trois ans, ou à l'entrée en master 1 pour les meilleurs réussites en licence. L'effort et le mérite sont ainsi récompensés.



NOS 40 PROPOSITIONS

Nos propositions s'inscrivent dans une logique de réaffirmation de l'équilibre des droits et des devoirs. Elles s'articulent autour de 5 priorités :

- 1) Lutter contre la principale inégalité : le chômage, en améliorant le RSA pour inciter davantage au retour vers l'emploi ;
- 2) Pour une méritocratie réelle : ouvrir de nouvelles opportunités aux plus méritants dont la situation est aujourd'hui figée du fait de leur origine sociale et géographique ;
- 3) Former tout au long de la vie et dynamiser les parcours professionnels : l'ascension sociale ne s'arrête avec le diplôme ;
- 4) Lutter contre les inégalités territoriales par une politique de la ville plus ciblée où le maire est la cheville ouvrière ;
- 5) Passer de la phase artisanale à la phase industrielle dans la lutte contre la fraude et les abus qui minent la cohésion ;

La justice sociale, c'est lutter contre la principale inégalité: le chômage, en favorisant le retour vers l'emploi

Le revenu de solidarité active (RSA) a été créé pour encourager le retour à l'emploi des allocataires de minima sociaux. Son principe est simple, faire en sorte que la reprise d'une activité se traduise par une augmentation des revenus. Le RSA a donc mis fin à certains effets de seuil qui décourageaient la reprise d'un travail et maintenait les allocataires du RMI dans l'assistanat.

Le RSA a également eu pour effet de simplifier l'enchevêtrement des aides et de réduire le nombre de travailleurs pauvres sans alourdir le coût du travail.

De manière générale, le RSA est un succès: le nombre d'allocataires du RSA sans activité est sensiblement le même fin 2010 que le nombre d'allocataires du RMI fin 2007 alors que la crise a durement frappé le marché de l'emploi. De plus le RSA a permis de faire sortir 70 000 personnes de la pauvreté.





L'UMP ne renie pas le RSA mais souhaite l'améliorer pour favoriser le retour vers l'emploi. Alors que nous sortons de la crise, il faut activer toutes les potentialités du RSA pour qu'il tienne toutes ses promesses.

> Des droits et des devoirs

PROPOSITION 1: pour les bénéficiaires du « RSA socle », prévoir pour toutes les collectivités locales volontaires un Contrat unique d'insertion (CUI) de 5 h semaine.

Parce que l'UMP est le parti des droits et des devoirs, nous souhaitons que tous les bénéficiaires du RSA ne puissent pas refuser un dispositif visant à les inciter à sortir de l'assistanat. Mais parce que nous sommes attachés au principe de la juste rémunération du travail, nous proposons que lorsqu'ils donnent du temps à la collectivité, 5h par semaine, ils soient rémunérés dans le cadre d'un Contrat unique d'insertion (CUI).

Pour les bénéficiaires du RSA socle, dont l'état de santé le permet, prévoir un Contrat unique d'insertion (CUI) d'utilité sociale de 5h par semaine. Ce CUI serait mis en place dans tous les départements disposant d'un plan d'insertion et serait cofinancé par l'Etat et les départements. Il permettrait aux bénéficiaires de percevoir le RSA activité financé par l'Etat. Il pourrait également être proposé par des associations ou entreprises d'insertion, dans le cadre de stage d'immersion. En cas de refus, la CAF diminuerait progressivement le versement du RSA (-10% le premier mois, puis -20%, puis -30%, jusqu'à la radiation).

Seul et sans enfant, le bénéficiaire du CUI gagnerait environ 560 euros (soit 150 euros pour ses 5h hebdomadaires au SMIC horaire plus 410 euros de RSA activité) au lieu de 467 euros de RSA socle.

En confiant aux collectivités le soin de proposer des activités d'utilité sociale, nous dépassons la contrainte du manque d'offre et nous réaffirmons le rôle solidaire et responsable des pouvoirs publics.

> Fusionner les dispositifs PPE et RSA activité

PROPOSITION 2: mensualiser le RSA activité, regrouper le versement du RSA et de l'allocation logement et mettre en œuvre une déclaration automatique des différents revenus par l'URSSAF aux CAF.

Il s'agit de fusionner à terme le RSA activité et la PPE qu'il convient de recentrer. Elle est aujourd'hui versée à 8,2 millions de bénéficiaires et le RSA activité à 610 000 foyers.

> Simplifier et mensualiser le dispositif RSA

PROPOSITION3: prévoir une déclaration mensuelle des ressources seulement pour les personnes dont la situation change.

Le RSA est versé mensuellement sur la base des revenus perçus au cours du trimestre précédent. Pour mieux prendre en compte l'évolution des situations individuelles et limiter les coûts de gestion, nous





proposons que la déclaration de ressources se fasse mensuellement et uniquement pour les personnes dont la situation change (reprise d'activité, changement de la situation familiale, perception d'autres ressources). Cela représente environ 1/3 des bénéficiaires. La déductibilité du RSA de la Prime pour l'Emploi limite les risques de trop perçu, les indus pouvant être récupérés sur d'autres prestations, en application du décret sur la fongibilité des indus.

De plus, cette déclaration pourrait être simplifiée, en mettant en place un fichier commun Pôle emploi/CAF ou MSA. Il s'agit d'éviter pour les 625 000 bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle emploi de faire deux déclarations.

PROPOSITION 4 : généraliser à tous les départements les plateformes et guichets uniques

Généraliser à tous les départements les plateformes et guichets uniques (CAF, Pôle Emploi, Conseil Général) où seront reçus en une seule fois tous les allocataires potentiels avec explication automatique de leur dossier (expérimentés avec succès en Côte-d'Or).

> Relancer l'insertion par l'économique

PROPOSITION 5: mettre en place une charte territoriale d'insertion servant de référence à tous les pactes territoriaux.

Deux ans après le vote de la loi sur le RSA, seulement 40 sont déployés sur 100 départements. Il s'agit de garantir l'obligation et les départements de financer un nouveau plan d'insertion par l'économique en liaison avec Pôle emploi.

> RSA jeunes

PROPOSITION 6 : prendre en compte le temps du service civique dans les années d'activité nécessaires pour obtenir le RSA jeunes actifs.

Harmoniser toutes les allocations sur le principe :« à ressources et charges égales, droits égaux »

PROPOSITION 7: supprimer les effets de seuil liés aux minima sociaux par une sortie progressive des droits au fur et à mesure de l'augmentation des revenus de la personne.

PROPOSITION 8 : revoir le barème des allocations logement pour l'harmoniser avec celui du RSA et diminuer les effets de seuil lors de la reprise d'activités.

PROPOSITION9: rapprocher les ressources prises en compte pour l'AAH du minimum vieillesse

Il s'agit de neutraliser les ressources devenues inexistantes. Un tel mécanisme est d'autant plus important que la période de référence retenue pour le décompte des ressources est, pour l'attribution de l'allo-





cation aux adultes handicapés (AAH) du minimum invalidité et du minimum vieillesse, la dernière année fiscale connue et qu'en un an, les changements de situation ont pu être nombreux.

PROPOSITION 10: moduler le plafond de ressources ouvrant droit à la CMU et lisser les effets de seuil.

Il s'agit de mieux prendre en compte la situation réelle de l'individu et notamment ses charges de familles

En cas de reprise d'une activité qui conduirait le bénéficiaire à dépasser le plafond de ressource de la CMU, nous proposons de maintenir le bénéfice de la CMU pendant 3 mois.

Afin d'encourager le retour à l'emploi, nous proposons, au terme de ces trois mois, de lui faire bénéficier du crédit d'impôt pour l'acquisition d'une complémentaire santé.

La justice sociale, c'est débloquer les situations figées et ouvrir de nouvelles opportunités à chaque Français, notamment les plus défavorisés

> En améliorant l'accompagnement de la petite enfance, notamment pour les enfants de milieux défavorisés

PROPOSITION 11 : développer les « jardins d'éveil » pour élargir l'offre de garde pour les 2-3 ans, particulièrement pour les milieux défavorisés.

Avant que l'école publique ne prenne le relais à partir de 3 ans, de nombreuses familles éprouvent des difficultés à trouver un mode de garde adapté à leur enfant et à leurs contraintes professionnelles. Or c'est une période cruciale pour le développement de l'enfant ; c'est la période où « tout se joue ».

Face à la proposition du PS de développer la scolarisation à deux ans, qui n'est pas souhaitable pour tous les enfants, loin de là ! - nous proposons plutôt le développement des « jardins d'éveil ».

Cette solution présente le triple avantage: de libérer des places en crèche, de nécessiter un encadrement moins lourd (1 adulte pour 15 à 20 enfants) et d'être adaptée au développement de l'enfant.

L'éveil préscolaire des enfants est un atout pour préparer l'apprentissage de la lecture, notamment pour les enfants de milieux défavorisés. Ces structures ont notamment pour vocation de stimuler les capacités linguistiques de l'enfant ainsi que sa socialisation. Les communes et intercommunalités se voient confier la responsabilité du développement de ces structures, en lien avec les CAF.





> En impliquant davantage les parents pour créer une véritable « communauté éducative parents-enseignants »

PROPOSITION 12: impliquer davantage les parents dans le monde éducatif

Pour responsabiliser les parents, les aider dans leur mission et créer dès le début un lien entre le monde éducatif et la famille, nous proposons d'impliquer davantage les parents dans le monde éducatif.

Cela passe par une institutionnalisation de la présence des parents dans l'école, à travers un référent parent par classe, un espace dédié aux parents dans l'établissement, des ateliers mensuels organisés avec d'autres acteurs comme ceux de la prévention contre la drogue, la violence, des associations locales de soutien scolaire...

Ces initiatives existent déjà au niveau local, dans certains établissements scolaires, notamment dans le privé sous-contrat. Elles sont aussi développées dans les pays anglo-saxons. Un guide des bonnes pratiques édité par le ministère de l'Education nationale permettrait de les développer dans tous les établissements scolaires.

Cette dynamique pourrait aussi passer par la présence des parents, à certains moments, DANS la classe, notamment au jardin d'éveil. Les parents pourraient ainsi découvrir des moyens d'aider leurs enfants à grandir et à découvrir les fondamentaux.

> Par une nouvelle organisation des établissements, en tenant plus compte des réalités du terrain : plus d'autonomie et plus de mixité sociale

PROPOSITION 13: développer l'autonomie des établissements scolaires

Nous voulons développer l'autonomie des établissements scolaires avec la possibilité pour les directeurs d'établissements de recruter eux-mêmes leurs équipes pédagogiques parmi les enseignants titulaires. Des budgets supérieurs seraient alors attribués aux établissements classés « éducation prioritaire ».

PROPOSITION 14 : expérimentation d'établissements scolaires par classes (6-5ème, 4-3ème...) plutôt que par quartiers.

Nous proposons d'expérimenter des établissements scolaires par classe plutôt que par quartier, dans les zones urbaines. Il s'agit d'en finir vraiment avec la carte scolaire et d'instaurer une vraie mixité sociale à l'école. Par exemple, dans une agglomération avec deux collèges, plutôt que d'avoir un établissement pour les élèves du centre-ville avec tous les niveaux (6ème à 3ème) et un collège pour les élèves du quartier populaire avec tous les niveaux (6ème à 3ème), on pourrait mettre en place des établissements par classes ; un établissement regroupant tous les élèves de 6ème-5ème de l'agglomération, un autre tous les élèves de 4ème -3ème. Ce système de regroupement des élèves par tranche d'âge permet d'ailleurs une plus grande sécurité pour les élèves les plus jeunes et facilite le travail de surveillance





> Par le soutien actif à la méritocratie des moins favorisés

PROPOSITION 15 : lancement du programme national « Les ailes de la République » qui mobilise les Français dans le plus grand plan de soutien scolaire jamais déployé en France

Entre 2007 et 2012, le développement de l'accompagnement personnalisé et gratuit des élèves (2h par semaine) au sein des écoles et collèges a permis d'aider 1,3 millions d'élèves. Nous voulons amplifier cette démarche qui porte du fruit, en développant dans les écoles primaires classées en « éducation prioritaire » un vaste plan de soutien scolaire, sur le modèle du mouvement associatif américain « Teach for America », qui mobilise des milliers volontaires pour lutter contre les inégalités scolaires dans plusieurs états du pays.

Concrètement, il s'agit de développer une étude surveillée, avec du soutien scolaire gratuit dans tous les établissements « éducation prioritaire », grâce à un plan de mobilisation des acteurs associatifs, des enseignants retraités ou en formation, des étudiants, des bénévoles. Ce programme national aurait évidemment un volet « on-line » permettant de recruter des bénévoles hors des zones d'éducation prioritaire.

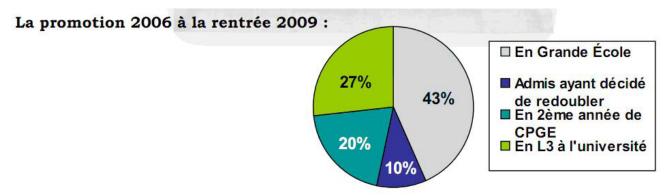
Un plan de communication massif permettrait d'attirer de nouveaux bénévoles.

Dans l'hypothèse d'un service civique obligatoire, le volet « Education nationale » serait prioritaire, avec la mise à disposition d'auxiliaires de professeurs d'écoles dans les classes de CP et CE1 des écoles primaires en ZEP, avec le développement massif du soutien scolaire gratuit et des cours d'alphabétisation pour les parents.

PROPOSITION 16 : ouverture d'au moins deux «classes préparatoires aux études supérieures» par académie

Les « classes préparatoires aux études supérieures » sélectionnent après le bac les meilleurs élèves boursiers pour une année de transition vers les classes préparatoires aux grandes écoles. Elles permettent à des élèves qui auraient un bon potentiel mais des lacunes à combler d'accéder à des filières très sélectives, sans baisser les exigences à l'entrée.

A ce jour, 10 classes préparatoires aux études supérieures sont ouvertes. Le lycée Henri IV à Paris est un des moteurs de cette dynamique. Les premiers résultats sont très encourageants :



Sources : Lycée Henri IV





Sans tomber dans la « généralisation » qui dénaturerait le dispositif, nous proposons de le déployer dans les académies, afin de s'appuyer sur une cinquantaine de pôles d'excellence au niveau local en vue d'attirer et former les meilleurs talents de toutes origines et de toutes conditions.

PROPOSITION 17: Prêt Etudiant à taux zéro

Un prêt garanti par l'Etat est aujourd'hui accessible pour les jeunes étudiants (- de 28 ans), pour un montant maximum de 15 000 euros, sans condition de ressources et sans caution. Cinq banques partenaires le distribuent à des taux relativement intéressants.

Pour accompagner les jeunes issus de milieux défavorisés, pour leur donner les moyens de prendre en main leur réussite étudiante et professionnelle, nous proposons la mise en place d'un prêt étudiant à taux zéro, avec un montant de 20 000 euros, sous condition de ressources.

> Par une orientation plus active

PROPOSITION 18 : mettre l'aide à l'orientation au cœur des missions de la communauté éducative

L'orientation est rarement considérée comme une priorité dans la vie quotidienne d'un établissement scolaire. Pour la direction ou le professeur principal, il s'agit déjà d'assurer le bon déroulement des cours. Pourtant, nous devons mieux accompagner les élèves dans la réflexion sur leur orientation.

Nous proposons de responsabiliser un membre de la direction, en charge des relations extérieures de l'établissement, dont la mission serait de :

- organiser un annuaire des entreprises du bassin d'emploi qui pourraient venir présenter leurs métiers lors de journées d'information (1 à 2 fois par an)
- Dorganiser comme dans les facs américaines un Mur des Anciens (avec photos, noms et métiers des anciens élèves de l'établissement ayant «réussi») et un book des Anciens, avec éventuellement la publication de statistiques sur les parcours des élèves à la sortie du collège ou du lycée
- et enfin de faire revenir d'anciens élèves ou élèves de fac, notamment dans des cursus long, afin de présenter leurs parcours et d'encourager/de tirer vers le haut un maximum d'élèves

Les lycées particulièrement impliqués pourraient recevoir un Label « Avenir Réussite » qui caractériserait l'effort entrepris pour accompagner les lycéens dans leurs choix pour l'avenir.

PROPOSITION 19: impliquer les étudiants dans l'aide à l'orientation des lycéens

Davantage qu'une brochure d'information ou qu'un entretien avec un conseiller d'orientation, le témoignage d'un étudiant d'une filière sélective peut inspirer des jeunes qui se posent des questions sur leur avenir.

Nous proposons donc la mise en place d'un programme national d'intervention de tous les étudiants de grandes écoles et des étudiants en Master 2 auprès des élèves de seconde pour leur présenter les





filières d'excellence (ce qu'on y fait, comment on les intègre, les débouchés...).

Les grandes écoles et universités « mettraient à disposition » des collèges leurs étudiants une demijournée afin qu'ils puissent témoigner dans les classes.

L'intermédiation entre les grandes écoles-universités et les établissements scolaires serait faite par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), qui aurait la responsabilité de cette journée d'orientation.

PROPOSITION 20 : développer des classes « métiers-études », comme il existe des classes « sports-études »

Pourquoi ne pas ouvrir des classes «métiers-études» sur les modèles des classes «sport-études» pour permettre aux jeunes qui le souhaitent d'axer une partie de leur enseignement sur le monde professionnel, la découverte des métiers et les savoir-faire techniques?

Les classes métiers-études, comme les classes sport-études, seraient des classes d'ouverture. Tout devra rester possible après : s'orienter vers une filière générale, un lycée technique professionnel ou un CFA (Centre de formation d'apprentis)! La clé de la réussite, c'est le choix et pas l'orientation par défaut.

> Par la formation tout au long de la vie et la redynamisation des parcours professionnels : l'ascension sociale ne s'arrête pas à l'école !

PROPOSITION 21 : créer un compte individuel formation dont le capital de départ serait inversement proportionnel au niveau de la formation initiale

L'objectif est d'aider les moins formés. Ce compte serait la propriété de l'actif. Il lui permettrait d'investir, à travers une démarche individuelle, volontaire ou en liaison avec son entreprise, dans des actions de développement de ses compétences, afin d'assurer son « employabilité ».

PROPOSITION 22 : orienter les choix de formations en fonction des besoins de l'économie

Les salariés ou les demandeurs d'emploi pourraient être incités à choisir des formations en fonction des besoins de l'économie. Une formation recherchée dans le bassin d'emploi coûtera moins cher en crédit formation qu'une formation moins recherchée.

PROPOSITION 23 : prendre en compte l'évolution des salariés dans les différentes instances de l'entreprise – Conseil d'administration, Comité d'entreprise, Délégués du personnel – notamment dans le cadre du Bilan Social annuel et/ou des commissions Formation

L'évolution de carrière doit être au coeur des préoccupations de l'entreprise. La gestion des ressources humaines, ce n'est pas uniquement s'assurer que l'entreprise dispose des compétences nécessaires à son activité. C'est aussi d'aider chaque salarié à réaliser pleinement son potentiel. Un label « Ascension





sociale » pourrait récompenser les entreprises qui permettent à leurs salariés de progresser régulièrement.

PROPOSITION 24 : réformer le système de la Validation des acquis de l'expérience (VAE): cibler la communication sur les publics visés, simplifier la procédure et raccourcir les délais

Ce dispositif permet de reconnaître les compétences acquises au cours de sa vie et de les transformer en diplôme en les faisant valider par un jury. La VAE est un outil très important d'évolution professionnelle. Elle permet par exemple à une assistante maternelle de devenir auxiliaire de puériculture ou à un encadrant sportif de devenir moniteur sportif.

Pour que la sanction du diplôme ne soit pas définitive, il faut développer les passerelles qui, tout au long de la vie, permettent aux individus de se réaliser. La VAE, créée en 2002, ne s'est pas encore démocratisé. Elle souffre d'une procédure trop complexe, trop longue et encore méconnue. Beaucoup de postulants se découragent et d'autres ignorent l'existence même de ce dispositif.

La VAE pourrait utilement répondre aux besoins de certification de 6 millions d'actifs, mais les candidatures ne sont pas assez nombreuses. Si 60 % des actifs ont entendu parler de ce dispositif, les publics visés en priorité par la VAE, les moins diplômés, ne sont pas ceux qui la connaissent le plus.

On estime aujourd'hui à 75 000 le nombre de VAE annuelle alors que 200 000 personnes l'envisagent : la complexité du dispositif et l'accompagnement insuffisant des candidats entrainent de la déperdition.

La justice sociale, c'est lutter contre les inégalités territoriales par une politique de la ville plus ciblée où le maire est la cheville ouvrière

Parce que certains territoires concentrent toutes les difficultés et que les inégalités s'y développent, le combat pour l'égalité des chances passe aussi par une politique d'aménagement du territoire ambitieuse. Nous développons ici le volet « politique de la ville ». Le volet Ruralité sera traité lors d'une convention dédiée, le 14 juin prochain.

La lutte contre les inégalités territoriales ne se joue pas uniquement dans les zones urbaines. Contrairement aux idées reçues, les niveaux de vie ruraux sont globalement inférieurs aux niveaux de l'ensemble de la population de France métropolitaine : dans plus d'un tiers des départements, le taux de pauvreté dans la population rurale dépasse 19 % contre 13% à l'échelle nationale. La solidarité nationale doit s'exercer sur l'ensemble du territoire et le monde rural est trop souvent négligé alors même qu'il concentre des difficultés majeures de transport, d'accès aux soins ou aux services publics. Ces enjeux seront traités dans le cadre d'une convention dédiée spécifiquement à la ruralité, qui a lieu le 14 juin 2011.

Certains territoires infra-urbain se caractérisent par une forte proportion d'habitants d'origine modeste, par une probabilité plus faible qu'ailleurs de trouver un emploi et par un taux d'échec scolaire et





d'insécurité plus important.

En Zone Urbaine Sensible, le taux de chômage est de 17% de la population active (soit 7 points de plus que la moyenne nationale). Le taux d'échec au brevet est supérieur de 12 points à la moyenne nationale, le taux d'échec au bac ES de 4,7 points. (chiffres 2008).

C'est un devoir pour l'Etat de concentrer des moyens humains et matériels sur ces territoires. Mais c'est aussi un devoir pour les maires de conduire le changement dans ces quartiers pour réduire les écarts économiques et sociaux entre les quartiers en difficultés et le reste de la ville.

Chaque année, l'Etat verse chaque année un peu plus de 6 Milliards d'euros au titre de la politique de la ville.

La création d'un dynamisme économique sera toujours plus efficace pour lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités que le versement de subventions. Pas plus que nous proposons l'assistanat pour les personnes nous ne souhaitons maintenir les territoires dans des régimes « à part ». Or depuis 15 ans, aucun territoire de la politique de la ville n'est sorti du droit dérogatoire pour entrer dans le droit commun.

La politique de la ville a besoin de créativité, de vision à long terme, comme l'exemple du Grand Paris.

PROPOSITION 25: lancer un deuxième Programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Le programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) est un succès pour les villes qui ont su se saisir pleinement de ces financements pour conduire des politiques ambitieuses et créatives au service du développement urbain. Ce deuxième PNRU devra promouvoir une approche globale prenant en compte tous les aspects de la politique de la ville: éducation, sécurité, urbanisme.

PROPOSITION 26 : supprimer les différents zonages qui se superposent (ZUS, ZRU, ZFU) au profit d'un contrat unique et global pour définir la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Il s'agit de recentrer la politique de la ville pour mieux cibler les besoins et sortir de la rigidité qui crée des effets de frontières. Ces contrats, d'une durée de 6 ans, permettront de responsabiliser les acteurs et notamment les maires en les adaptant à la durée de leur mandat municipal.

PROPOSITION 27 : réviser les critères d'éligibilité à la politique de la ville et les définir à l'échelle de la ville ou de l'agglomération et non plus du quartier.

Nous proposons que l'Etat actualise la liste des territoires éligibles à la politique de la ville pour concentrer son intervention sur les communes les plus défavorisées et disposant des moyens les plus faibles. A ce titre, la définition de l'éligibilité ne se ferait plus au niveau du quartier mais au niveau de la ville. Plusieurs critères seraient combinés pour répondre au mieux à la réalité des territoires : taux de chômage, part des jeunes sans qualifications professionnelles, part de logement social, bénéficiaires de minima social, potentiel financier.





PROPOSITION 28 : pas d'engagement financier de l'Etat sans engagement de la municipalité en matière de sécurité.

Nous proposons de conditionner les contrats de politique de la ville à l'engagement de moyens sécuritaires renouvelés par la municipalité concernée : vidéoprotection, police municipale...

Investir des centaines de millions d'euros dans la rénovation urbaine ne sert à rien si les moyens ne sont pas assurés pour garantir la sécurité des habitants, qui est un gage de leur bien-être.

Il s'agit donc de définir dans le cadre du contrat rénové un équilibre entre le droit des communes à bénéficier d'un soutien particulier de l'Etat et son devoir de l'accompagner dans la lutte contre l'insécurité. Une telle contrepartie met fin au débat stérile entretenue par la gauche sur la « police de proximité ». Cette dernière relève de l'action locale et non du ministère de l'Intérieur. La police de proximité, c'est la police municipale.

PROPOSITION 29: faire des quartiers difficiles des terres d'entrepreneuriat

Confier aux Chambres de Commerce et d'Industrie et aux Chambres des Métiers et de l'Artisanat la responsabilité de susciter et d'accompagner la création d'entreprise dans ces quartiers.

Les réseaux consulaires connaissent les territoires et la structure du tissu économique et sont les mieux placés pour développer une approche pragmatique et individualisée. Chaque chambre doit intégrer dans son plan d'action un volet « ambition réussite ».

La justice sociale, c'est passer de la phase artisanale à la phase industrielle dans la lutte contre la fraude fiscale et sociale et les abus qui minent la cohésion sociale

PROPOSITION 30 : créer un « FBI » de la lutte contre les fraudes fiscales et sociales, corps d'inspecteurs des contrôleurs rattachés à la délégation nationale à la lutte contre la fraude qui aurait compétence sur toutes les fraudes sociales et fiscales

En 2008, la création de la Délégation nationale à la lutte contre les fraudes, rattachée à Bercy, a marqué un progrès majeur dans l'intensification des contrôles. Il faut aller encore plus loin.

Pour faire appliquer uniformément sur le territoire les outils de lutte contre fraude et les sanctions prévues, nous proposons la création d'un corps national d'inspecteurs, directement rattaché à la DNLF, qui pourrait agir en lien avec les corps de contrôle des différentes branches de la sécurité sociale, les services fiscaux, les services de police... Ce « FBI » de la lutte contre les fraudes aurait notamment compétence pour les affaires les plus lourdes et pour appuyer les contrôleurs des différentes instances.





PROPOSITION 31 : créer une carte sociale sécurisée

Sur le modèle de la Carte Vitale, chaque citoyen devient titulaire d'une carte sociale biométrique et d'un numéro unique d'enregistrement. Cette carte regroupe les informations ouvrant des droits (Etat civil, situation familiale et professionnelle, etc.)

Elle permet à son titulaire de percevoir des prestations et de les faire évoluer en cas de changement de situation. Elle limite la fraude en supprimant les possibilités de versement de pensions incompatibles et en facilitant les contrôles et les rapprochements de données avec l'administration fiscale et Pôle emploi.

Elle permet également de mieux contrôler le versement de prestations retraites à l'étranger, qui représentent 10% des prestations retraites versées. Dans certains cas, il est difficile de vérifier l'authenticité des pièces fournies pour justifier l'existence du bénéficiaire. Cette proposition vise à mettre un terme à ces usurpations de pensions.

PROPOSITION 32: moderniser la Carte Vitale en sécurisant l'identité des détenteurs et en intégrant un dispositif d'alerte en cas de surconsommation

Aujourd'hui pour obtenir une carte Vitale, il suffit d'envoyer une photocopie d'une pièce d'identité et une photo. Ce n'est pas suffisant pour éviter le trafic de cartes et l'usage impropre. Plusieurs milliers de dossiers de demande seront tirés au sort chaque année. Pour ces dossiers, aucune carte ne pourra être délivrée sans une rencontre en face-à-face avec les services de l'Assurance Maladie.

De plus, les contrôles seront facilités par des dispositifs d'alertes en cas de surconsommation aussi bien pour les patients que pour les médecins.

PROPOSITION 33 : rendre systématique le remboursement des allocations perçues en cas de travail dissimulé (6 derniers mois)

Le travail dissimulé entraîne un coût économique, social et aussi humain extrêmement lourd. « Le travail au noir » prive les travailleurs de leurs droits et protection, et pénalise les employeurs qui respectent la loi. Lorsqu'un fraudeur est sanctionné, les organismes de Sécurité sociale et d'assurance chômage sont informés afin qu'ils exigent le remboursement des prestations indûment perçus pendant la période, à défaut sur les 3 derniers mois. Une campagne de communication sera organisée en amont pour avertir du risque encouru.

PROPOSITION 34 : doubler les peines d'amende prévues pour sanctionner le travail illégal

Afin d'envoyer un signal fort, les maxima de peines d'amende sont doublés. Ainsi, en cas de travail dissimulé, la sanction pénale, encourue pour une personne physique, outre l'éventuelle peine de prison, passera de 45 000 à 90 000 euros d'amende et pour une personne morale de 225 000 à 450 000 euros.

PROPOSITION 35: création d'un fichier national des fraudeurs sociaux, pour lutter contre la récidive et aggraver progressivement les sanctions

Actuellement, aucune base de données nationale ne recense l'identité des fraudeurs. La création d'un fichier national permettrait de prévenir la récidive et d'aggraver les sanctions en cas de récidive.





PROPOSITION 36 : plan national de communication choc contre la fraude, avec un socle commun et des déclinaisons par branches

La dernière campagne en 2009 (« Toujours se méfier d'une petite voix qui conseille de frauder ») était trop timide pour enrayer le phénomène. Il faut être plus incisif pour marquer les esprits. L'exemple du Royaume-Uni est intéressant sur ce point: en 2007 une campagne intitulée « No ifs, no buts » (Pas de mais, pas de si) - s'est avérée efficace avec des slogans offensifs tels que : « There are no excuses for taking money that isn't yours » (« Il n'y a aucune excuse à prendre l'argent qui n'est pas le vôtre ! »), « Benefit thieves, our technology is tracking you » (« Fraudeurs, notre technologie vous traque ! »).

PROPOSITION 37: lutter contre le trafic de traitements substitutifs aux opiacés

Selon l'ONU, la France se caractérise par un système de contrôle faible qui en fait une source importante d'alimentation du trafic mondial.

Nous proposons de multiplier l'expérimentation toulousaine dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants. Elle a permis de d'obtenir de bons résultats.

Le principe : seuls certains médecins et certaines pharmacies sont autorisés par la CPAM à délivrer ce type de traitement. Ce sont des praticiens référents et bénéficient à ce titre d'une protection renforcée pour assurer leur sécurité.

Ce circuit vertueux permet également de structurer la prise en charge des toxicomanes en facilitant le travail des associations et le suivi de l'évolution des patients.

PROPOSITION 38 : un numéro vert pour limiter les arrêts de travail répétitifs de courtes durées

En 2008, 170 000 arrêts de travail ont été jugés injustifiés sur 1,5 million de contrôles réalisés. Plus de 10% des arrêts de travail seraient donc injustifiés.

Or les arrêts de travail de courte durée ne peuvent pas être contrôlés. En effet, la déclaration d'un arrêt se fait en 48h minimum et par courrier. En cas d'arrêts répétitifs, la Sécurité sociale impose aux bénéficiaires de se signaler immédiatement lors des prochains arrêts en appelant un numéro vert, ouvrant ainsi la voie à des contrôles immédiats

PROPOSITION 39 : inverser la charge de la preuve pour l'isolement, qui pèse aujourd'hui sur les contrôleurs de la CAF

En cas de contrôle c'est aujourd'hui à l'inspecteur de prouver que la personne bénéficie indument d'une prestation liée à son isolement (APL, RSA socle pour la partie ex-API). Cette règle limite considérablement les actions de contrôle en offrant un champ d'excuses invérifiables aux bénéficiaires alors que la présence d'autres adultes dans le logement semble manifeste.

Nous proposons d'inverser la charge de la preuve: ce sera au bénéficiaire d'apporter la preuve de son isolement économique.





5 La justice sociale, c'est mieux gérer et simplifier notre système

PROPOSITION 40 : généraliser les guichets uniques CAF/CPAM/URSSAF, à l'image du regroupement expérimenté en Lozère

Sur un même site, l'usager a accès à l'ensemble des conseils/guichets relatifs aux prestations sociales et aux remboursements santé.

Les cas les plus courants peuvent être traités par des employés polyvalents. Les cas plus complexes sont gérés par des experts.

Outre les économies de gestion, un tel regroupement simplifierait la vie des usagers.